

# ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ORGANISATION 2022-2023 AU SEIN DES ÉCOLES COMMUNALES

ARBRE BALLON – LES PETITS BALLONS - AURORE - JACQUES BREL – CLARTÉ – BLANGCHARD - CHAMP DES TOURNESOLS - VAN ASBROECK – VANHELMONT

## **INTRODUCTION**

La Commune de Jette propose aux enfants qui fréquentent les écoles fondamentales francophones la possibilité d'y être accueillis en dehors des heures de classe et durant plusieurs congés scolaires.

L'accueil extrascolaire dispose d'un agrément de l'ONE, respecte le code de qualité et s'intègre dans le projet éducatif de l'école.

Ce service est organisé afin d'aider les parents à combiner vie familiale, sociale et professionnelle, tout en veillant à l'épanouissement et au bien-être des enfants.



#### PENDANT LES SEMAINES DE CLASSE:

Le matin de 7h30 à 8h15 Le midi de 12h15 à 13h15 10 minutes après la fin de la classe jusque 18h00

# **PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES**:

Un accueil centralisé est habituellement organisé dans une des écoles communales, de 7h30 à 18h00 lorsque les plaines de vacances communales « Kids'Holidays » ne sont pas ouvertes (Service Kids'Holidays : 02/423.12.47) et que les demandes sont suffisantes. Veuillez noter qu'il n'y a pas d'accueil les jours fériés.

## **ENCADREMENT**

Les directions des écoles chapeautent l'organisation pratique de l'accueil.

Les enfants sont encadrés par de dynamiques accueillant(e)s et des responsables d'équipe<sup>1</sup> engagés par la Commune. Une formation continuée est prévue pour chacun. Des enseignant(e)s et aidants renforcent la surveillance du midi.

La coordination ATL (Accueil Temps Libre), présente sur le territoire de Jette suite à la mise en œuvre du Décret Accueil Temps Libre, accompagne les équipes dans leur recherche constante d'amélioration de l'accueil.

#### **FONCTIONNEMENT**

Chaque implantation organise l'accueil extrascolaire en fonction des moyens accessibles (locaux, personnel, matériel de jeux, associations partenaires...) mais il existe une base commune. Chaque équipe met en place un projet d'accueil.

Le matin, les enfants disposent de matériel pour occuper leur temps libre avant la classe.

**Le midi**, les repas chauds sont servis dans le réfectoire et les dîners tartines sont pris dans le réfectoire ou dans une classe. Les plus petits vont faire une sieste et les autres peuvent s'amuser dans la cour ou participer, en fonction des possibilités, à des activités organisées par des associations partenaires.

Après la classe, les enfants sont accueillis par groupes d'âge ou par activités. Ils occupent la cour, le réfectoire ou des classes et les accueillant(e)s proposent des activités. De plus en plus d'activités spécifiques sont mises en place par l'équipe d'accueil. Des jeux et du matériel de coloriage sont toujours disponibles. À l'étude surveillée, les plus grands peuvent effectuer dans le calme les travaux à faire au domicile mais le personnel n'est pas formé pour les aider. Des études dirigées par des enseignant(e)s sont organisées selon les possibilités. En fin de journée, les enfants sont rassemblés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Leurs coordonnées sont transmises en fin de document.

En cas de retard inhabituel, un appel au numéro spécifique de l'accueil du soir ou au responsable des accueillant(e)s permet de rassurer l'enfant et l'encadrant.

## Au-delà de 18h00, un système de pénalités est mis en place :

une redevance complémentaire de 15 € par ¼ d'heure de retard entamé est exigée par ménage au(x) parent(s), tuteur(s) et/ou personne(s) qui laissent l'(les) enfant(s) au service d'accueil extrascolaire au-delà des heures fixées par le règlement scolaire.

La police locale peut être appelée à prendre en charge les enfants si les parents restent injoignables.

Le mercredi, un accueil est organisé par les accueillants habituels, de la sortie de la classe jusque 18h00 pour les sections maternelles (Accueil, M1 et M2).

Pour les sections primaires et les 3<sup>ième</sup> maternelle, la Commune assure un accueil de la sortie de la classe jusque 14h00. Entre 14h00 et 16h00, les enfants sont uniquement pris en charge par l'asbl ACTION SPORT, qui propose diverses animations payantes. L'inscription et le paiement pour ces animations se font directement auprès de l'association (www.actionsport.be).

De 16h00 à 18h00, les enfants retrouvent leurs accueillant(e)s.

Indépendamment de l'accueil, des opérateurs extérieurs occupent les locaux de certaines écoles pour proposer des activités payantes, le midi ou après la classe.

# PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Une participation financière de la part des parents est demandée.

Le TARIF RÉDUIT est accordé sur base d'une enquête financière et sociale. Le Service social de la Commune reçoit uniquement sur rendez-vous (02/422.31.06) (pbourgoing@jette.brussels). D'autres organismes, tels les CPAS et les mutuelles, peuvent également intervenir dans les frais extrascolaires, selon la situation.

Le Conseil communal a fixé ces tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

	SERVICE REGULIER		SERVICE OCCASIONNEL		SERVICES REGULIER ET OCCASIONNEL
	Montant de base forfaitaire trimestriel par enfant	Montant réduit forfaitaire trimestriel par enfant	Montant de base par service d'accueil par enfant	Montant réduit par service d'accueil par enfant	Redevance complémentaire par ¼ d'heure de retard
Service d'accueil du matin	10 €	5€	1 €	0,50 €	Pas d'application
Service d'accueil du midi	54 €	27 €	4 €	2€	15 €
Service d'accueil du soir	44 €	22 €	3 €	1,50 €	15 €
Le mercredi 14h-16h	Maternelle (Accueil, M1 et M2) : <b>34 € / trimestre</b> Primaire et M3 : Contacter l'asbl ACTION SPORT				

L'accueil occasionnel est possible. La carte de 10 unités est vendue par la responsable des accueillant(e)s au prix de 10 €, 1 unité équivaut à 1€.

# POUR L'ACCUEIL DURANT CERTAINS CONGÉS SCOLAIRES (Accueil centralisé)

Paiement par journée et par enfant au moment de l'inscription :

Tarif normal	Tarif réduit		
8 €	4 €		

Par sécurité, les accueillant(e)s n'acceptent jamais d'argent.

Les paiements s'effectuent :

- par VIREMENT BANCAIRE BE..... (demander le n° de compte à l'accueillante référente)
- par BANCONTACT à l'école, auprès de l'accueillante référente durant les permanences ;
- soit exceptionnellement EN ESPÈCES au Service GEFICO de la Commune de Jette, chaussée de Wemmel 100

## Début de périodes de paiement :

- Début octobre 2022 : 1<sup>er</sup> trimestre (septembre à décembre inclus)

Début janvier 2023 : 2ème trimestre (janvier à mars)
 Avril 2023 : 3ème trimestre (avril à juin)

Les montants sont forfaitaires. Les absences des enfants ne donnent pas droit au remboursement, sauf en cas de force majeure et selon l'appréciation du Collège des Bourgmestre et Echevins.

À défaut de paiement durant les périodes indiquées, une facture est adressée au redevable qui est tenu de payer la redevance dans le délai selon les modalités reprises sur la facture. À défaut de paiement de la redevance dans le délai indiqué dans la facture, il est fait application du règlement communal relatif aux frais de recouvrement des créances communales et à l'article 137bis de la Nouvelle loi communale.

Une <u>ATTESTATION FISCALE</u> sera transmise vers le 15 mai 2023 dans le journal de classe ou le carnet d'avis de l'enfant. Elle sera adressée nominativement au responsable (parent, tuteur) qui a l'enfant fiscalement à sa charge en vertu des informations indiquées sur le bon d'inscription. Pour plus d'informations au sujet de la manière de déclarer les frais de garde d'enfants dans la déclaration d'impôts et/ou en cas de coparentalité fiscale, consultez le site internet du SPF Finances ou renseignez-vous en juin 2023 au bureau local d'aide à la déclaration d'impôts.

## **INSCRIPTION**

En début d'année scolaire, le BON D'INSCRIPTION pour l'accueil extrascolaire <u>et</u> la FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENFANT doivent être remis à la responsable des accueillant(e)s. Il est important de transmettre <u>par écrit</u> toute modification de la santé de l'enfant, changement au niveau familial, de l'adresse, du numéro de téléphone d'une des personnes à contacter en cas de besoin etc.

Veuillez demander à la responsable des accueillant(e)s le bon d'inscription avant chaque congé en cas d'accueil centralisé. En cas de demande particulière ou de situation imprévue, n'hésitez pas à la contacter.

## **ASSURANCE**

Les enfants sont couverts par une assurance souscrite auprès d'Ethias en responsabilité civile et contre les accidents corporels.

## **COORDONNÉES UTILES**

## **ÉCOLE ARBRE BALLON:**

Directrice f.f.: Madame Stéphanie Stareck (02/478.11.69)

Responsable des accueillant(e)s: Madame Angela VERCAMMEN (0497/06.93.13)

Accueil du soir : 02/478.11.69

## **ÉCOLE LES PETITS BALLONS (DIELEGHEM, LES CHATONS & FLORAIR)**

Directrice: Madame Dominique DURAY (02/725.74.00)

Responsable des accueillant(e)s : Madame Sarah Fetil (0499/96.64.07)

Accueil du soir : Les Chatons : 02/478.28.91 - Dieleghem : 02/725.74.00 - Florair : 02/478.07.07

#### **ÉCOLE AURORE**:

Directrice: Madame Sabine VAN SCHEPDAEL (02/478.89.19)

Responsable des accueillant(e)s: Madame Catherine LAMBERT (0499/96.64.04)

Accueil du soir : 0499/77.30.35

## **ÉCOLE CHAMP DES TOURNESOLS**:

Directrice: Madame Britt KETELAER (02/426.49.17)

Responsable des accueillant(e)s: Madame Karine DE COSTER (0499/96.64.05)

Accueil du soir : idem

## **ÉCOLES CLARTÉ & BLANGCHARD :**

Directrice: Madame Carole DE WIT (02/425.30.12)

Responsable des accueillant(e)s : Madame Sylvie DE GUSSEM (0499/96.64.01)

Accueil du soir : Clarté : 0499/77.30.11 et Blangchard : 02/425.08.99

## **ÉCOLE JACQUES BREL** :

Directrice: Madame Sylvie VANDERHAEGHEN (02/421.19.10)

Responsable des accueillant(e)s : Madame Jacqueline LEMMER (0499/86.69.02)

Accueil du soir : 0499/77.30.34

## **ÉCOLE VAN ASBROECK** :

Directrice: Madame Sandrine DE BIE (02/427.49.11)

Responsable des accueillant(e)s: Madame Sandra BRIXHE (0491/86.54.33)

Accueil du soir : 0490/49.35.21

# **ÉCOLE VANHELMONT**:

Directrice: Madame Pascale STAS (02/427.95.78)

Responsable des accueillant(e)s : Madame Debora GIACCHI (0499/77.30.41)

Accueil du soir : 0498/94.45.94

ACCUEIL CENTRALISÉ: 0498/94.45.94

## **ADMINISTRATION COMMUNALE:**

Responsable du Service Enseignement francophone – Vie scolaire : Monsieur Olivier NGWANZA (02 /423.13.61)

Coordination de l'Accueil extrascolaire des écoles communales : Monsieur Olivier Polomé (02/423.13.80) (0490/13.87.10)

Coordination Accueil Temps Libre : Madame Joëlle BOUFFIOUX (0491/86.54.39), Monsieur Olivier Polomé (02/423.13.80)

Service social : Patricia BOURGOING (02 /422.31.06) (pbourgoing@jette.brussels)

## **ACTION SPORT:**

Secrétariat général: 02/734.94.16

www.actionsport.be